

Comme vous avez déjà pu le lire au travers d'autres communications, la 4ème réunion de négociation "Astreinte" s'est tenue le mardi 17 septembre.

Les propositions « au rabais » de la Direction sont les suivantes :

- Réévaluation de l'astreinte à hauteur de 10% en 2024 (avec effet rétroactif au 01/01/2024) et de 5% en 2025.  
Ces réévaluations sont à comprendre avec taux d'inflation inclus (soit une revalorisation réelle de 6,1% en 2024)  
Le montant obtenu est Brut et donc à soumettre aux de 23,1% de charges sociales.
- Réévaluation de l'intervention sous astreinte à hauteur de 15% ;  
Le montant obtenu est Brut et donc aussi à soumettre aux 23,1% de charges sociales.
- Repos compensatoire pour toute intervention de plus de 7 heures mais seulement et seulement si celle-ci s'effectue de nuit sur le 3ème jour de repos.
- Donner la priorité aux seniors de 57 ans et + qui souhaitent ne plus effectuer d'astreinte mais à la condition toutefois que l'organisation du service puisse le permettre.
- Recommandation d'une semaine maximum d'astreinte par mois et 11 semaines par an.  
Il s'agit d'une recommandation et sûrement pas d'une règle absolue. Aussi, nous ne pouvons que douter de son application.

Pour rappel, lors de la réunion du 19 juin dernier, les Organisations Syndicales (les 4 Organisations représentatives) avaient demandé un doublement de la rémunération d'astreinte.

Cette demande ne sortait pas d'un chapeau ! Elle permettait simplement et très justement de nous placer dans la fourchette moyenne des rémunérations d'astreintes pratiquées dans différentes entreprises de la région.

Ce mardi 17 septembre, nous avons fait remarquer à la Direction que celle-ci n'avait pas effectué de benchmark (comparatif avec d'autres entreprises) comme elle avait pu le faire autrefois pour d'autres négociations (exemple : télétravail).

Indubitablement, cela traduit le fait que la Direction a pleine conscience que le taux pratiqué à Eurotunnel est bien en-dessous de ceux pratiqués ailleurs, ceci même après la réévaluation proposée ci-dessus !

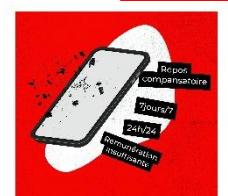
La Direction a reconnu ne pas avoir fait de benchmark (comparatif avec d'autres entreprises) puisque Force Ouvrière a accompli cette démarche.

Puis, cette même Direction a ajouté qu'elle assumait complètement le fait que les salariés sous astreinte à Eurotunnel soient rétribués en-dessous des taux standards observés.

En d'autres termes : « ***C'est comme ça, circulez, y a rien à voir !*** »



+ 57 ans



SOCIETE	FORFAIT ASTREINTE SEMAINE	FORFAIT APPEL ASTREINTE
EDF	300 €	55 €
ALUMINIUM DUNKERQUE	347 €	70 €
SNCF	330 €	
ARCELOR MITAL	256 €	50 €
SANEF	422 €	35€ / heure
COMILOG DUNKERQUE	240 €	
SUEZ LYONNAISSE DES EAUX	214 €	
ROQUETTE FRERES LESTREM	341 €	
<b>EUROTUNNEL</b>	<b>160 €</b>	<b>45 €</b>



Voici repris dans le tableau ci-après les principaux éléments de calculs résumant la proposition de la Direction :

	Montant actuel (Brut)	Montant proposé (Brut)
<b>Forfait semaine astreinte</b>	160,48 €	<b>176,52 (soit + 2,29€ / jour)</b>
<b>Intervention astreinte</b>	45,78 €	<b>52,65 €</b>



Nous avons tenu à ajouter que la rémunération insuffisante des astreintes aurait pour effet de ne pas les rendre aussi attractives que souhaitables.

Il sera alors bien difficile pour un responsable de service de limiter le nombre de semaines d'astreinte à 1 par mois dès lors qu'on ne lui donne pas les moyens d'augmenter le pool de personnes d'astreintes dans son équipe.

Pour la même raison, il sera aussi difficile de valider la demande d'un séniior de ne plus être d'astreinte si le responsable de service n'a pas les moyens de le remplacer.

Et pourtant, rappelons que, par leurs interventions sous astreinte, ces salariés garantissent le fonctionnement permanent de l'entreprise, 24h/24h chaque jour de l'année.

Quelle pauvre et méprisante considération de la part de la Direction à l'égard de ces salariés !

Faudrait-il se résoudre au fait que la proposition de la Direction « *soit mieux que rien* ? »

Est-ce qu'un accord qualifié de « *mieux que rien* » est un accord satisfaisant ?

**Sûrement pas pour vos élus et représentants de Force Ouvrière !**



Ces derniers jours, vous avez été nombreux à nous interpeler en déclarant insuffisantes les propositions de la Direction.

Soyez assurés que nous partageons aussi ce même avis d'insuffisance.



Hélas, chers collègues, **la Direction n'entend que sa raison et toute tentative de négociation à partir d'arguments pourtant raisonnés n'exerce aucune influence.**



Devons-nous accepter cet état de fait sans plus de force persuasive ?

Chers collègues, vous l'aurez bien compris, vos élus de Force Ouvrière sont particulièrement frustrés de ce nouveau constat.

Une nouvelle fois, ce constat ne valide rien d'autre que **la dégradation toujours et encore du contexte social dans l'entreprise.**



Vos représentants de Force Ouvrière

